

projet de création

150
AG

une entreprise agricole
et industrielle à la
Guyane Française

150 bis

150
bis AG

CONSULTATION
SUR PLACE

DIRECTION DU SERVICE CULTUREL DE LA GUYANE

Bibliothèque Alexandre FRANCONIE

Ouvrages de l'Armoire G U Y A N E
A U T O R I S A T I O N

CONSULTATION SUR PLACE

Le chargé de la Bibliothèque Alexandre FRANCONIE est prié de
remettre à :

Nom

Projet de Création

d'une entreprise agricole et indus-

trielle à La Guyane





150 bis
I.
265

PROJET
DE
CRÉATION D'UNE ENTREPRISE
AGRICOLE ET INDUSTRIELLE
A LA
GUYANE FRANÇAISE.

« Si la Guyane, au lieu d'être une vieille
« terre, était une découverte moderne, on
« s'y précipiterait avec fureur. »

« SAINT-AMANT. »

La Guyane française fait partie de ces contrées favorisées, capables de fournir toutes les denrées et tous les produits coloniaux : la canne à sucre, le caféier, le cacaoyer, le cotonnier, le roucouyer, le tabac, l'indigotier, les plantes textiles, les graines oléagineuses, les plantes à épices, le caoutchouc, etc., y prospèrent à l'envi ; tous les produits que donnent ces différentes plantes sont de consommation habituelle, et tous ont un écoulement assuré.

La Guyane possède aussi d'immenses savanes pour l'élevage du bétail, des forêts d'une étendue encore indéterminée, où sont réunies des essences de tous genres, et des terrains aurifères qui, pour le moment, absorbent presque toute l'activité de ses habitants, sans réel profit pour le développement et l'avenir du pays.

Une contrée si magnifiquement douée et possédant, en outre, un littoral très-poissonneux, et un réseau hydrographique complet qu'il serait facile d'améliorer et de rendre parfait, est certainement un pays riche.

Tôt ou tard il sera appelé à occuper une place importante dans le marché.

Désignée par nos ancêtres sous le nom de France équinoxiale, la Guyane avait paru, aux yeux des premiers colons, mériter ce nom à cause de ses ressources naturelles, dont l'excellence le dispute à la variété.

Si nous étions étrangers à l'histoire économique de la Guyane, nous pourrions nous étonner que la situation actuelle réponde si peu aux magnifiques espérances du passé, et ne soit pas en rapport avec les richesses qui y abondent. La connaissance des faits nous permet de reconnaître et de déclarer que cette situation est due au manque de population, aux entreprises anciennes aussi mal conçues que mal dirigées, aux préventions qu'ont créées une mortalité excessive, occasionnée par ces malheureuses expéditions, et le triste renom du pays dû au choix fait par la Métropole de ce territoire, d'abord, au siècle dernier, comme lieu de déportation, ensuite, et plus récemment, comme lieu de transportation et de relégation. De là le discrédit et la déplorable situation du pays.

Malgré les fautes commises, il n'en est pas moins certain que la Guyane a eu une époque de prospérité due à l'agriculture et à l'élevage du bétail. La période de 1768 à 1791 (1), toute peu étendue qu'elle est, témoigne que la Guyane française marchait d'un bon pas dans la voie de sa voisine, la Guyane hollandaise, et que, sans un ensemble de faits qui l'ont violemment jetée en dehors de l'agriculture, elle ne serait pas aujourd'hui dans l'état précaire où elle se trouve. Mais rien n'est perdu, et ce qui a été fait peut encore être repris.

Que faut-il pour cela ? une étude approfondie des produits les plus propres à être utilisés, en tenant compte des conditions particulières du pays ; un plan mûrement conçu et élaboré, des

(1) A cette époque, la colonie possédait plus de 16,000 bêtes à cornes, et les caboteurs de la Martinique et de la Guadeloupe venaient enlever le surplus de la consommation locale.

hommes sérieux, dévoués à l'œuvre à entreprendre, une persévérance à toute épreuve alliée à l'honnêteté la plus stricte, et, enfin, des capitaux.

C'est cette étude, c'est ce plan que nous apportons comme notre conception propre, notre création, notre propriété exclusive qui, quel que soit son sort ultérieur, restera nôtre, comme constituant notre apport personnel, fruit de longues années d'expérience et de plusieurs mois de recherches et de travail. Ce sont eux que nous venons soumettre, d'abord, à un petit groupe d'hommes choisis parmi ceux qui connaissent à fond la Guyane, qui y sont attachés par leurs intérêts, qui se rendent compte de ses ressources, et qui veulent la tirer de son engourdissement. Former ainsi une sorte de syndicat destiné à rendre notre projet public et à grouper, en une société d'initiative, toutes les personnes qui voudront adhérer au projet, constituer, au moyen de cette société d'initiative, un noyau de gens compétents pouvant parler avec autorité aux capitalistes de la Métropole, se faire écouter d'eux, et nous permettre ainsi de rechercher les capitaux nécessaires, tel est notre objectif. Nous ne nous dissimulons pas que notre rôle ne doive assumer sur nous une grande responsabilité ; mais du moment que nous présentons un projet, que nous le développons, et que nous faisons appel pour sa réalisation, il nous paraît indispensable de déclarer que nous tenons à en prendre toute la charge. Au cas où le syndicat, d'abord, la société d'initiative, ensuite, ne tomberaient pas d'accord avec nous, sans nul regret de nos peines, de nos soins et de nos travaux, confiants dans la certitude de notre plan, nous en resterions les seuls et uniques propriétaires, et, reprenant notre apport intellectuel, nous en disposerions comme d'une chose nous appartenant en propre.

Nous préconisons une entreprise agricole et industrielle complètement séparée de tout ce qui a trait à l'or, convaincus que l'agriculture et l'industrie sont bien autrement importantes pour la véritable prospérité d'un pays, que des mines d'or même riches. A ce sujet, et pour bien rendre notre pensée, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à M. Loubère, alors Gouverneur, le texte de sa communication du 24 juillet 1871 à la Chambre d'agriculture, de commerce et d'industrie.

M. Loubère s'exprimait ainsi :

« Il n'y a aucune hérésie contre la doctrine économique à admettre que l'industrie aurifère peut, non pas précisément

« constituer la prospérité d'un pays, là serait l'erreur, mais y
 « aider puissamment, à la condition, toutefois, d'être mise
 « largement à contribution pour les charges de la communauté.
 « Autrement profitable aux individus, elle resterait stérile pour
 « la colonie d'où elle retire des richesses qui ne se renouvellent
 « pas annuellement, comme celles de l'agriculture. Pour ap-
 « précier toute la différence qu'il y a au point de vue des inté-
 « rêts généraux et de l'avenir du pays, entre l'industrie auri-
 « fère et l'industrie agricole, il suffit d'un simple rapproche-
 « ment. En effet, les chercheurs d'or heureux peuvent, à un
 « moment donné, quitter la colonie emportant avec eux tous
 « leurs capitaux. Que restera-t-il au pays ? Des terrains criblés
 « d'excavations irrégulières, déchiquetés, usés, hors de ser-
 « vice, *une gangue vide.* »

« Les agriculteurs, au contraire, sont obligés d'incorporer
 « à la terre, pour la mettre en valeur, des capitaux sous forme
 « de déboisements, de défrichements, dessèchements, canaux,
 « digues, chemins, plantations, bâtiments d'exploitation, etc.;
 « et ces capitaux ainsi incorporés au sol lui donnent naturelle-
 « ment une plus-value considérable, que les agriculteurs en
 « partant ne sauraient emporter avec eux. Cette plus-value
 « reste indissolublement liée au pays, dont elle constitue la
 « richesse foncière et le plus solide élément de prospérité. »

Pour arriver à établir nettement la nature des produits sur
 lesquels se portera notre préférence raisonnée, il y a nécessité
 de les passer tous en revue, de se pénétrer des facilités ou des
 difficultés de production, des débouchés plus ou moins rému-
 nérateurs, enfin à la suite d'un travail d'élimination étudié et
 précis, de faire ressortir les produits les plus avantageux, et, en
 même temps, les plus pratiques. Dans cette catégorie devront
 être classés ceux qui peuvent constituer un véritable monopole
 colonial, à l'abri de toute concurrence de similaires européens,
 et qui, en même temps, en raison d'une consommation et d'un
 emploi larges et indéfinis, offrent une certitude de placement
 et de bénéfices, quelle que soit l'étendue de la production. Mais
 il est une condition capitale qui doit entraîner et motiver notre
 choix : c'est celle d'une production facile et assurée, d'un ren-
 dement certain et annuel, ne nécessitant, une fois les dépenses
 de plantation effectuées, que des frais d'entretien et de récolte.
 Éviter le renouvellement périodique de plantations à des épo-
 ques plus ou moins rapprochées ou éloignées, mais créer pour
 un long avenir, telle est notre pensée.

Pour procéder méthodiquement, nous diviserons en deux catégories les produits à étudier : ceux qui ont été introduits à la Guyane, et ceux qui en sont originaires.

La canne à sucre occupe le premier rang parmi les plantes importées, vu l'étendue de cette culture aux colonies en général. Elle doit être écartée pour plusieurs raisons que nous allons exposer.

L'universalité de cette culture, la diversité des pays qui s'y adonnent, et la concurrence dont elle est l'objet aussi bien par elle-même que par ses dérivés, lui enlève ce caractère de plante locale destiné à assurer ce monopole ou cette certitude de placement et de bénéfices que nous recherchons ; de plus l'obligation de renouveler les plantations périodiquement la met en dehors de la classification dont il vient d'être question ci-dessus.

Nous ajouterons que notre conviction, s'appuyant sur l'expérience, est que cette culture, prônée encore par beaucoup comme devant être l'apanage des grandes propriétés, doit à bref délai, sous peine de ruine complète pour celles-ci, être réduite par elles à une juste proportion, et ne plus constituer désormais un fond unique de culture. L'avenir pour la canne à sucre est, à notre avis, réservé aux colons partiaires et, surtout, aux petites propriétés qui produiront les cannes à manipuler par une usine centrale.

Aux plantes à épices, toutes d'introduction à la Guyane, qui ont été à une certaine époque la source d'importantes et fructueuses exploitations, les mêmes objections qu'à la canne doivent être faites. Elles ne peuvent, par suite, être l'objet principal d'une grande tentative agricole, n'offrant du reste qu'une consommation restreinte et limitée.

Le café, par sa bonne qualité locale, mériterait certainement toute notre attention, à cause de ses moindres exigences comme personnel et matériel, en comparaison de la canne à sucre. Mais étant donné l'extension de la culture de cet arbrisseau, il n'offre pas pour nous l'intérêt d'un produit complètement local, d'une denrée non encore avilie par la concurrence, ou pouvant résister à une production surfaite. Par suite, il ne présente pas le caractère de plante-monopole que nous recherchons : il n'entre pas non plus dans la classification que nous avons établie.

Comme produits indigènes, ceux qui s'imposent tout d'abord à notre attention, sont ceux de nos immenses forêts. Aucun

doute ne peut s'élever dans nos esprits sur la variété des essences ; mais, en ce qui touche la certitude d'un débouché et d'un placement constant et avantageux, des objections de toutes sortes se dressent devant nous. Elles nous forcent à reconnaître que l'exploitation des bois ne saurait constituer la chose pratique que nous tentons de faire ressortir de cette étude. La dissémination des essences sera toujours un obstacle formidable pour des fournitures sérieuses, dont rien ne démontre, du reste, la certitude. Le groupement d'arbres en famille sur de vastes étendues est la principale cause du succès de l'exploitation fructueuse des bois en Norvège et dans l'Amérique du Nord. Or, nous devons reconnaître, malheureusement, que cette condition de réussite n'existe pas à la Guyane. L'entreprise de plantation en famille des essences réputées les plus recherchées ne saurait, non plus, être préconisée, la possibilité d'utilisation de ces essences sur les marchés n'étant nullement définie jusqu'à ce jour. Cette exploitation, dans l'état actuel de la question, semble devoir rester le lot de quelques rares industriels qui suffisent à satisfaire la préférence, moindre de jour en jour, des Guyanais pour les bois de leur pays.

Nous concluons donc que les produits forestiers ne sont pas dans la catégorie de ceux que nous avons en vue.

Parmi les plantes indigènes, nous écarterons, tout d'abord, celles qui exigent une main-d'œuvre dispendieuse, telles que le cotonnier, l'indigotier, le tabac, le roucouyer, etc., ou qui sont l'objet d'une production considérable dans le monde entier, et peuvent subir la concurrence de similaires chimiques. Ce ne sont pas les produits privilégiés qu'il nous faut ; toutes ces plantes n'ont aucune, du reste, le caractère de durée dont nous avons fait état.

Vient ensuite le cacao pour lequel nous ferons les mêmes restrictions que celles faites pour le café. De ce côté aussi la production et la consommation sont immenses et, surtout, alliées à une fluctuation de prix prodigieuse sur les marchés, qui doit nous mettre en garde contre cette denrée.

Les graines oléagineuses, si abondantes dans le pays par la variété des plantes et des arbres qui les produisent, seraient de nature à constituer le fond d'une exploitation intéressante en raison du placement toujours certain des huiles végétales. L'extension indéfinie de leurs applications dans l'industrie les recommande à notre sollicitude. Cependant elles ne sauraient, à elles

seules, être l'objet d'une grande exploitation ; et, avant d'être classées parmi les produits à monopole ou à résistance indéfinie contre le développement à outrance de la production, elles devront être soumises aux expériences les plus sérieuses. Ces expériences détermineront d'une façon précise les rendements et les qualités des différentes huiles, et, par suite, le rang commercial qu'elles doivent occuper parmi les matières grasses de tout genre existant aujourd'hui sur les marchés. A la suite de ces essais, la culture de certaines plantes oléagineuses pourra sans doute trouver sa place dans l'œuvre que nous poursuivons, et lui fournir un appoint avantageux ; nous les retenons comme plantes d'avenir.

Le manioc, à notre connaissance, n'est cultivé industriellement qu'à l'île de la Réunion, où le problème de la fabrication des tapiocas avec la fécule de manioc a été résolu en 1881, et les résultats obtenus ont été appliqués en grand dans une usine spéciale créée en 1883, dont les produits sont estimés. Plusieurs publicistes de grande valeur ont, en outre, préconisé le manioc en vue de sa fécule pour la production de la glucose qui tend, de jour en jour, à prendre une place de plus en plus grande dans certaines industries.

Terre privilégiée du manioc, la Guyane, en prenant l'initiative de sa culture sur une vaste échelle, y trouverait sa voie et sa prospérité. Une grande entreprise conçue, établie, conduite avec activité et méthode, assurerait des bénéfices presque immédiats, avant que toute concurrence sérieuse se crée. En effet, la glucose trouve aujourd'hui une application constante et considérable dans la fabrication du vin par les raisins secs, industrie qui tend à se développer et à acquérir une importance chaque jour plus grande ; elle est utilisée en grand pour la fabrication, si vaste aujourd'hui, des alcools à bas prix provenant de la distillation de la betterave, de la pomme de terre, et même des grains avariés, dont la consommation envahit le monde ; elle s'emploie aussi en pâtisserie et en pharmacie. C'est en vue de la production de la glucose surtout qu'existent les gigantesques plantations de maïs s'élevant dans les plaines immenses des Etats-Unis. Or, les expériences faites permettent de constater que, sur une même surface cultivée, le manioc donne douze fois plus d'amidon que le maïs, et, par conséquent, un rendement douze fois plus grand en glucose.

La culture du manioc, en vue de la glucose, est donc à nos yeux l'intermédiaire qui s'impose ; elle assurera des revenus

certain et immédiats ; elle nous permettra ainsi d'atteindre notre but, notre desideratum qui, déjà, doit apparaître : l'exploitation d'un produit à grand rendement, demandant un temps relativement long pour arriver à une production satisfaisante, et assurant une source d'exploitation presque indéfinie, et d'un écoulement lucratif et assuré.

A la seule production de fécule à l'état brut ne devra pas se borner l'utilisation du manioc. La conversion des féculen en tapiocas dont la consommation en France, pour les provenances du Brésil, atteint un chiffre très considérable, donnera certainement un revenu appréciable.

Le manioc est présenté par nous comme le type de la plante à fécule, parce qu'elle est la plante de ce genre la plus commune à la Guyane ; mais si, par suite d'études sérieuses, tout autre végétal était reconnu d'une culture plus économique et d'un rendement plus élevé, nous n'hésiterions pas à lui donner la préférence. Tels semblent être la patate, le sagou et l'arrow-root.

Mais avant d'exposer le produit que nous avons pour principal objectif, il nous reste à examiner le rôle que peut, dans l'affaire, remplir le bétail.

Le bétail, par les beaux résultats obtenus dans les pays voisins de la Guyane et similaires à notre colonie, témoigne que l'industrie pastorale, entreprise dans de grandes proportions et dans de bonnes conditions, est destinée à contribuer puissamment, par la rapidité et la sûreté de son développement, à nous faire traverser lucrativement et victorieusement la période intermédiaire et préparatoire de l'exploitation du produit que nous avons en vue.

Il est inutile d'insister sur les revenus que l'on est en droit d'attendre de cette industrie ; il suffit de rappeler que la Guyane, par ses immenses savanes, est encore la terre privilégiée pour l'élevage du bétail, et que les six mille têtes de race bovine qui circulent encore, presque à l'état errant, dans les conditions les plus désavantageuses et détestables d'élevage, à travers les savanes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Organabo, etc., témoignent de ce qui pourrait être obtenu avec des soins et de la méthode.

Cette industrie est donc à nos yeux un auxiliaire puissant de notre entreprise, un facteur important devant y tenir un rang

élevé, et produire des résultats de premier ordre au point de vue des revenus ; mais elle aura, en outre pour nous, l'immense avantage de nous fournir une masse d'engrais considérable pour l'amélioration des terres consacrées aux cultures secondaires, et pour l'augmentation de leur rendement.

Parmi les matières qui, depuis un demi-siècle environ, ont pris dans l'industrie un développement sans borne et y ont conquis une place illimitée, figure au premier rang le caoutchouc. L'application de l'électricité à la télégraphie, la création de nombreuses lignes de communication à grandes distances au moyen de câbles sous marins et terrestres, et la nécessité d'une substance malléable, résistante, isolatrice et à peu près inaltérable pour la construction de ces câbles, ont donné au caoutchouc un tel emploi dans la télégraphie, que dans cette seule partie son emploi semble déjà indéfini. L'utilisation du caoutchouc dans une foule d'industries comme celles de la chaussure, du vêtement, de la machinerie, de l'aérostation, de l'orthopédie, de la vélocipédie, de la fabrication des instruments de physique et de chirurgie, et même des jouets d'enfants, a donné à cette substance une si grande extension commerciale que, quelle que soit la production, celle-ci se trouve constamment en présence d'une demande de plus en plus élevée en raison des applications sans cesse nouvelles de ce produit. Dans notre siècle de perpétuelles découvertes scientifiques qui sait ce que demain réserve encore de plus surprenant ! En face des progrès pour ainsi dire journaliers auxquels nous assistons, ne pouvons-nous supposer la découverte de nouvelles applications du caoutchouc ? Mais dans l'état actuel des multiples appropriations du caoutchouc aux nombreuses et principales industries que nous avons énumérées, est-il même nécessaire de s'appuyer sur des hypothèses ? La réalité n'est-elle pas là qui nous apparaît, nous convainc, et nous permet d'en tirer des déductions certaines, des certitudes mathématiques, en tablant sur des chiffres d'affaires d'une logique brutale mais absolue ! Ces chiffres, que nous exposerons ultérieurement, démontreront jusqu'à l'évidence la sincérité de nos assertions. Avant d'arriver à cette démonstration, il nous paraît indispensable de faire l'historique sommaire du caoutchouc au double point de vue scientifique et industriel, de parler de son exploitation, de passer en revue les différentes espèces, de déterminer les qualités supérieures, de faire ressortir les différences de prix de placement, et d'indiquer les marchés producteurs et commerciaux.

Le véritable caoutchouc, ou gomme élastique, est tiré de la sève d'un arbre de la famille des Euphorbiacées, scientifiquement connu sous le nom de *Hevea guyanensis* ou *Siphonia elastica*. Il fut découvert au siècle dernier, en 1743, par La Condamine dans les Cordillères du Pérou à Loxa, à 3,000 mètres d'altitude. Dans la période de sa plus grande croissance, il atteint une taille égale à celle des plus beaux arbres connus, 50 à 60 pieds, un diamètre variant de 0^m 40 cent. à 1 mètre, et un développement considérable de rameaux au sommet. Les graines ont l'apparence de celles du ricin qu'elles dépassent trois fois en grosseur ; elles sont contenues, généralement, deux par deux, au nombre de six, dans trois capsules qui, réunies, constituent une sorte de noix. Ces graines, reconnues comestibles sans danger, produisent une huile oléagineuse très-fine que, jusqu'à ce jour, l'on a jamais songé à utiliser ; les feuilles sont à trois folioles articulées sur un long pédoncule grêle ; elles sont lisses, ovales, aigües, vertes en dessus, de couleur cendrée en dessous, rétrécies à leur naissance et creusées en gouttière.

Au moyen d'incisions faites au tronc de l'arbre, il découle un suc laiteux, fluide et blanchâtre qui, au contact de l'air, s'épaissit, se coagule peu à peu, et prend une couleur d'abord jaunâtre, puis brune plus ou moins foncée, enfin noirâtre pour les parties exposées à l'air. La conservation de la sève à l'état liquide et clair, et son transport dans cet état sur les marchés commerciaux, ont été l'objet de divers essais qui n'ont donné aucun résultat satisfaisant, et ont dû être abandonnés, malgré tous les avantages que semble promettre cette modification aux procédés actuels de fabrication.

L'*Hevea guyanensis* tire son nom d'un mot indien, *hévé*, sous lequel était connu cet arbre par les indigènes de l'Equateur. Il croît dans tous les terrains situés au-dessus de la mer et des marées, depuis la plaine humide jusqu'aux zones les plus élevées des montagnes. Dans la forêt, où l'arbre est enlacé par des lianes, embarrassé dans son développement par les arbres voisins qui l'étouffent dans ses premières années et mettent obstacle à sa rapide croissance, la sève n'est assez abondante pour l'exploitation qu'à partir de l'âge de 12 à 15 ans. Isolé en plantation, entouré des soins de l'homme, placé dans de bonnes conditions de sol et d'exposition, il est appelé à devenir adulte et suffisamment vigoureux, pour supporter un commencement d'exploitation, vers l'âge de 10 ans. La production de chaque

arbre à l'état sauvage est en moyenne de cinq litres de lait, donnant 3 kil, 500 gram. de caoutchouc. Au prix minimum de six francs, moyen de huit, maximum de douze, chiffre le plus élevé qu'ont atteint et atteignent souvent les ventes sur les marchés, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'un arbre est d'un beau revenu, d'autant plus beau et appréciable qu'il est net de tous frais d'entretien, une fois la forêt de caoutchouciers créée. Comme il est commun de trouver des sujets qui fournissent de douze à quinze litres de lait annuellement, on peut supposer que, par la culture, on atteindra facilement un rendement plus considérable que celui de cinq litres.

Nombre de plantes différentes par la famille et l'espèce donnent des gommes plus ou moins analogues au caoutchouc, mais pas suffisamment abondantes pour solliciter une exploitation.

En Asie et dans la Malaisie, le *Ficus elastica*, le *Ficus religiosa* et surtout l'*Urcéolaria elastica* donnent des produits à peu près analogues à ceux des caoutchouciers originaires de l'Amérique, mais inférieurs commercialement en raison de leur nature et des matières étrangères qu'ils contiennent.

Parmi les caoutchouciers américains le meilleur, celui qui donne les produits les plus considérables et les plus estimés, est celui de l'Amazonie, l'*Hevea guyanensis* ou *Siphonia elastica*, et, plus particulièrement, celui des grandes îles situées à l'embouchure du fleuve. Cette supériorité résulte des prix courants des transactions dans les pays de production, et des opérations sur les marchés. Alors que la gomme du Para et de la province limitrophe de l'Amazonie est cotée de 9 fr. à 9 fr. 30 cent., celle de l'Amérique centrale, sa seule rivale comme qualité et quantité, est cotée de 5 fr. à 6 fr. 25 cent.; celles provenant des contrées africaines, telles que Madagascar et Zanzibar, le Congo et la Guinée, celles des îles de la Malésie, Sumatra et Bornéo, celles de l'Asie, provenant du Tonkin et de l'Annam, n'ont pas la valeur commerciale des produits de l'Amazonie, ni même du Centre-Amérique; cette valeur, pour ces sortes, ne dépasse pas 5 fr. et descend jusqu'à 3 francs le kilog.; elles n'apparaissent, du reste, qu'en quantités relativement faibles sur les grands marchés de l'Angleterre et surtout sur ceux des Etats-Unis. Ce sont ces marchés, particulièrement les marchés anglais, qui font loi, en déterminant les cours commerciaux des caoutchoucs. En comparant ces cours depuis vingt ans, nous constatons ce fait qu'ils augmentent chaque année malgré l'extension de la production, et ont presque doublé dans cette période.

La Guyane, limitrophe des pays amazoniens, située dans les mêmes conditions climatiques, comme eux sillonnée de cours d'eaux, couverte de plaines marécageuses, produisant spontanément le précieux arbre que les savants ont, pour cette raison, appelé *Hevea guyanensis*, n'est elle pas appelée à se transformer par la culture du caoutchouc, à donner par elle les plus beaux résultats, et, par elle, à prendre sur les marchés une place aussi importante que celle que le Brésil occupe !

Au siècle dernier, le botaniste Fusée-Aublet, célèbre par ses études sur les plantes de la Guyane française, constatait que les Indiens de ce pays faisaient grand cas de l'arbre producteur du caoutchouc, et il décrivait le moyen de tirer parti de la sève employée déjà par les Indiens à divers usages. Et, cependant, les propriétés industrielles de cette précieuse sève étaient à cette époque loin d'être connues et appliquées. Il y a quelques années, P. Chaton, ancien consul de France au Para, où il avait vu par lui-même l'importance du produit et de la production, s'efforça de pousser les habitants de la Guyane française à entreprendre l'industrie du caoutchouc qui se rencontre fréquemment dans nos forêts, aussi bien à proximité de Cayenne que sur les mornes de Macouria, de Kourou, dans les bois de Roura, de l'Approuague, de l'Oyapock et d'Organabo. Sa voix se perdit dans un milieu où la fièvre de l'or commençait à sévir, ne laissant aux esprits d'autre conception et d'autre préoccupation que celle de la recherche et de la découverte de riches placers. Cette fièvre a perdu aujourd'hui de son intensité, et bon nombre de gens sérieux, sensés et intelligents, faisant un retour en arrière, jugeant sans parti-pris le peu de profit qu'a tiré la Guyane des millions d'or qui ont été extraits de son sol, cherchent un moyen pratique de conjurer la ruine future, prochaine et générale. C'est à eux que nous nous adressons, c'est à ces hommes de cœur que nous venons faire appel en leur demandant de se grouper, d'examiner, d'étudier ce que nous préconisons comme devant être le salut de la Guyane, et, une fois leur opinion faite et assise, à la suite d'un travail minutieux et consciencieux, de constituer une société destinée à faire aboutir une opération importante et lucrative, agricole en même temps qu'industrielle.

C'est cette opération, à la suite de l'exposé que nous avons dû faire, que nous venons soumettre et développer, certains de nos prémices et, par suite, confiants dans les résultats.

Du travail qui précède, il résulte qu'après avoir passé en revue, un à un, les produits de la Guyane, soit qu'ils y aient été introduits, soit qu'ils y croissent spontanément, nos espérances et nos préférences raisonnées se sont arrêtées sur celui qui, à nos yeux, paraît réunir les conditions que nous avons développées, à savoir : 1° constitution d'un monopole commercial pouvant résister à un développement de production à outrance ; 2° emploi large et indéfini ; 3° production facile et assurée ne nécessitant ni renouvellement de plantations à des époques déterminées, ni lourds frais d'entretien, mais ceux simplement de la récolte. Au caoutchouc-tier sont attachées ces trois qualités.

A côté du caoutchouc-tier, base réelle de notre entreprise, nous avons retenu d'autres plantes qui, si elles ne réunissent pas toutes les conditions ci-dessus récapitulées, sont à même de prêter un puissant concours à l'entreprise. Une surtout, le manioc, s'est recommandée à nous pour les résultats qu'elle peut fournir, en donnant immédiatement des produits d'une grande consommation et d'une demande sans cesse plus élevée de jour en jour, et en fournissant, par suite, matière à une vaste et fructueuse exploitation. Malgré la certitude d'un placement des plus avantageux par la création d'une plantation de caoutchouc-tiers, il est facile de se rendre compte que le capital, même avec l'appât et l'assurance des plus beaux bénéfices, reculera à affronter un avenir relativement éloigné. Les revenus annuels à tirer du manioc nous permettront de résoudre la difficulté résultant de l'attente de produits à longs termes à provenir des caoutchouc-tiers, en nous donnant des éléments de répartition d'un dividende annuel fort rémunérateur,

Les plantes à graines oléagineuses ont captivé aussi notre choix, en raison de l'écoulement assuré et toujours certain de leurs produits, du peu de soins qu'elles demandent comme entretien, de la facilité de la récolte, de leurs longues existences. Elles deviendront certainement, à une époque déterminée, un appoint important de l'entreprise, mais elles ne sauraient prendre une place immédiate et primordiale.

Le bétail, loin de nous laisser indifférents, a paru à nos yeux comme devant constituer un facteur puissant de l'opération, tant au point de vue des revenus que de la puissance qu'il donnera aux cultures secondaires, par la production d'une masse considérable de fumiers. Mais quelque rapide et sûr que soit

son développement, quelque lucratif qu'il doive être, tout en nécessitant une période de temps beaucoup moindre que celle qu'exige le caoutchouc pour donner des résultats complets. L'élève du bétail demandera un certain nombre d'années avant de fournir des revenus. Le capital ne saurait consentir à rester improductif, même cinq ou six ans ; aussi insistons-nous encore sur les résultats intéressants et importants que nous attendons du manioc pour arriver à la période de complète jouissance de la plénitude de l'opération.

Si la Guyane française, comme les contrées amazoniennes, possédait une population autochtone répandue dans ses vastes forêts, la voie serait toute tracée. Comme nos voisins, nous nous contenterions d'utiliser les aborigènes, en les employant à la récolte de la précieuse gomme, et d'opérer avec eux, soit par échanges, soit par achats en espèces. Cette force productrice nous faisant défaut, et la récolte du caoutchouc par embauchage d'escouades d'ouvriers n'étant pas pratique, vu le prix excessif de la main-d'œuvre créé par la concurrence de l'exploitation aurifère, et vu la dissémination dans la forêt des arbres producteurs, nous concluons que la réunion de caoutchouciers en famille, par la création de vastes plantations, est le système qu'il convient d'adopter.

Pour permettre aux arbres de se développer rapidement en toute liberté, et d'atteindre, dans un espace de temps relativement restreint, l'âge et l'apogée de la production, il est nécessaire de les planter à une distance qui favorise leur expansion et active leur croissance. Nous estimons que cette distance devra être telle, que l'hectare ne devra pas contenir plus de 60 arbres. L'adoption de ce mode de plantation permettra de tenir la plantation en état de propreté, en facilitera les soins, en accélérera la croissance par des fumures et des engrais, et aura probablement, en outre, l'avantage de convertir le dessous des arbres en prairies pouvant être utilisées, à un moment donné, à la pâture du bétail, ou à des plantations secondaires d'arbrisseaux, telles que les lianes à huiles.

Le système de la plantation diminuera de cent pour cent les frais de la récolte, en évitant les pertes de temps et d'argent rendues inévitables au Brésil par les prospections à la recherche des caoutchouciers, et le peu d'arbres, vu leur éparpillement dans la forêt, que peut exploiter un homme pendant la saison de la récolte. Il réduira notablement les frais de transport par

l'ouverture possible et économique de voies de communication larges, permanentes et entretenues, aboutissant à un magasin de dépôt ; il aura pour conséquence une surveillance assidue tant du travail que de la préparation, et facilitera les essais destinés à améliorer et à accroître la production.

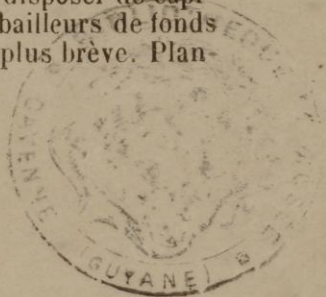
Le travail de préparation des terrains reconnus propres à la plantation, en tenant compte de la nécessité de laisser subsister des abris contre les vents et la sécheresse, consistera dans l'abattage général de tous les arbres, et le nettoyage du sol par le feu, suivant les errements locaux. L'utilisation systématique des bois abattus nous paraît non seulement sans intérêt, mais encore devoir être plus onéreuse que fructueuse ; ces bois devront donc, en principe, être entièrement négligés et abandonnés.

Le but que nous nous proposons étant la création d'une opération destinée à transformer la Guyane, en la faisant devenir une contrée de grande production, et à lui faire acquérir sur les marchés commerciaux une situation de premier ordre, tant par l'abondance de ses produits que par leur supériorité, il est indispensable de concevoir et de faire des plantations suffisamment étendues pour assurer l'accomplissement de ce programme. La mise en exploitation de 5,000 hectares, au moins, en caoutchoutiers, s'impose donc comme une des conditions de réussite du plan conçu par nous et proposé.

La surface à planter étant de 5,000 hectares, à 60 arbres par hectare, recevra par conséquent 300,000 arbres, soit à 3 kilogrammes par pied et 8 francs prix moyen du kilogramme, un revenu brut de plus de 7 millions de francs. Nous ne tablons que sur des chiffres modérés, sans faire état de la plus-value en produit à obtenir des arbres par une culture méthodique et soignée.

Dans quelles conditions se feront les travaux ? Devra-t-on opérer au moyen de plantations échelonnées d'année en année, ou bien planter la totalité dans le plus court espace de temps possible ?

Ce dernier mode d'opérer nous semble plus conforme à la grandeur de l'opération que nous avons en vue, et plus profitable aux intérêts à engager. Etant donné que l'opération, pour être réalisée suivant notre conception, devra disposer de capitaux considérables, il y aura intérêt pour les bailleurs de fonds que les bénéfices apparaissent à l'échéance la plus brève. Plan-



tés simultanément sur toute l'étendue des 5,000 hectares, c'est-à-dire dans le temps strictement nécessaire, les caoutchouctiers produiront simultanément, et, en dix ou douze ans, donneront des résultats appréciables par leur quantité. Eche-lonnées d'année en année, ces plantations demanderont 20 ans pour donner les mêmes résultats. Ne pas laisser improductifs les capitaux, les utiliser rapidement de manière à obtenir rapidement des produits, telle est l'économie qui doit présider à l'opération.

Mais pour mener à bien l'ensemble des travaux que comporte l'exécution de notre plan, il faut une main-d'œuvre considérable. Que sera cette main-d'œuvre? Sera-t-elle demandée à la population locale habituée aux luxueux salaires des exploitations aurifères? Sera-t-elle l'objet de l'introduction de travailleurs amenés de l'extérieur, à moindres exigences que les ouvriers créoles? Ou bien pourra-t-elle être fournie par l'élément pénal, facteur qui ne peut être dédaigné, la Guyane étant une colonie pénitentiaire.

Sans entrer dans aucune considération spéciale, nous rejetons, *ex abrupto*, l'élément local. Presque insuffisant déjà pour les travaux miniers, il ne peut offrir qu'un recrutement partiel et incertain, et nous mettre en présence de salaires exagérés que dans l'intérêt de l'œuvre nous devons repousser *a priori*.

L'introduction de travailleurs puisés à l'extérieur semblerait donc s'imposer comme le seul moyen pratique, si nous ne nous trouvions pas en présence de l'élément pénal. Il est peu probable que le travailleur immigrant, pour ses salaires, sa nourriture, ses vêtements, le logement et les soins médicaux, puisse, par homme, revenir à une dépense journalière moins élevée que celle qui résulterait de l'emploi de condamnés; mais comme aux dépenses propres à ces deux catégories de travailleurs, il y aurait lieu d'ajouter, en ce qui touche l'immigrant, son prix de recrutement et ses frais de transport, d'introduction et de rapatriement, nous pouvons déclarer, avec une certaine certitude, que l'immigrant introduit coûtera à l'opération un peu plus que le condamné, tout en étant, comme dépense, plus avantageux que le travailleur créole. Cependant, comme nous devons, en toute prévision, tabler sur la nécessité d'introduction d'immigrants, soit que la main-d'œuvre pénale mise à notre disposition ne suffise pas, soit même qu'elle ne puisse nous être accordée,

il faut, par conséquent, avoir en vue des sources certaines d'immigration et ne pas hésiter, dans l'économie de notre projet, à inscrire de ce chef la dépense nécessaire. En outre, il nous paraît indispensable d'indiquer les pays les plus propres à assurer à notre entreprise toute la quantité de travailleurs dont elle aura besoin. L'introduction de ces travailleurs recrutés à l'extérieur, non pas isolément, mais en familles, aura, en outre, pour résultat, de contribuer au peuplement du pays, but que nous avons aussi en vue, pour assurer non seulement la réussite de l'entreprise, mais la colonisation réelle du pays. L'introduction de ménages d'immigrants, et non de célibataires, ainsi que cela a été fait à peu près généralement jusqu'à ce jour, nous permettra d'atteindre ce but. A l'expiration de leurs années d'engagement, ces immigrants, en familles, pourront devenir colons partiaires, travailler pour leur propre compte et acquérir une aisance certaine, tout en nous conservant un fonds de travailleurs exercés dans lequel il nous sera loisible de puiser.

L'introduction des immigrants devra avoir lieu dans les plus courts délais, tout en évitant l'encombrement. Les îles Canaries et de Madère, le pays d'origine des Krowmen, l'Annam, le Tonkin et la Chine sont des lieux de recrutement qui s'ouvriraient, sans difficulté à nos capitaux, du moment que le Gouvernement donnera les autorisations nécessaires et un certain concours par son autorité.

L'emploi de la main-d'œuvre pénale nous sera certainement très-utile, surtout au début, pour préparer les lieux, édifier les premières constructions, commencer de suite les pépinières et mettre en culture le plus de terres possible en plantes à fécula et en prairies artificielles ; mais elle ne pourra nous être accordée que dans une certaine proportion, et ne produira jamais, à notre avis, les résultats à obtenir de travailleurs introduits. En fixant à 500 hommes le quantum maximum à fournir par la transportation, nous croyons atteindre toute l'étendue de la faveur qui peut être faite à une œuvre ayant un caractère d'utilité générale.

Le concours pénal serait donc celui que nous utiliserions en premier lieu, parce que, se trouvant sous notre main, il doit nous faire obtenir, dès la deuxième année, avec des cultures secondaires, des produits destinés à venir en déduction des dépenses, c'est-à-dire des recettes assurant le service de certains intérêts au capital employé. Ce facteur donnerait à l'entreprise

une avance sérieuse pour les premiers travaux et nous permettrait d'attendre l'introduction progressive des immigrants, en faisant pour ceux-ci un travail préparatoire destiné à assurer leur alimentation immédiate et leur logement. Introduits de quatre en quatre mois par convois successifs de 500 à 600 individus, les travailleurs recrutés atteindraient, dans le cours de la deuxième année, le quantum nécessaire à l'exécution de tous les travaux de mise en exploitation totale, en vue du programme adopté.

Mais, au courant de ces travaux, il faudra bien se donner garde de se laisser aller à des productions secondaires non prévues, si séduisantes qu'elles puissent paraître ; toute dérivation de ce genre se traduirait par des retards dans l'exécution du plan général, et occasionnerait une absorption de bras et d'argent de nature à compromettre ou, tout au moins, à amoindrir le succès final. Nous avons vu par l'énumération des richesses de la Guyane qu'elles sont nombreuses ; mais si nous avons fait un travail raisonné de sélection, c'est pour le suivre strictement, sans revenir sur les appréciations émises.

Si cet esprit de fixité et de suite est indispensable au bon emploi de nos ressources, il faut bien se convaincre, dès à présent, de la nécessité d'innover complètement les méthodes locales de culture et d'élevage. A une entreprise agricole et industrielle de l'importance de celle que nous préconisons, les errements du pays ne sauraient convenir. Ainsi, pour donner un exemple, gratter la terre, y introduire un bâton de manioc qui s'y développera lentement sans engrais pour ne donner qu'un produit insignifiant à l'hectare, coûteux à extraire et exigeant des surfaces immenses, telle ne doit pas être notre manière de faire. Il nous faudra appliquer à cette culture les moyens les plus perfectionnés en fait de préparation des terres et d'emploi d'engrais, de manière à concentrer sur un moindre espace une plus grande somme de produits, à en faciliter la récolte et à réduire les distances de transport. De même, pour l'élevage : au lieu de ce pêle-mêle de tous les animaux vivant mal sur d'immenses étendues, imparfaitement abrités contre les intempéries et exposés à boire des eaux corrompues, nous devons soigner spécialement les vaches et leurs jeunes produits, avoir des hangars suffisants où les animaux trouveront la nuit un complément de nourriture à fournir par des prairies artificielles, et, partout, des abreuvoirs alimentés par des eaux courantes et saines.

Sous la réserve des forces pour l'entretien des cultures secondaires, pour la manipulation des produits et pour l'élevage du bétail, le mode d'opérer que nous avons exposé aura pour résultat de nous amener à concentrer pendant la troisième année la masse des travailleurs à l'achèvement de la plantation des caoutchouctiers. A partir de la quatrième année, tout le personnel, sous déduction des journées pour l'entretien et la propreté des caoutchouctiers, devra être utilisé à l'agrandissement des cultures secondaires et à leur développement perpétuel, de manière à faire produire à la terre le plus large rendement, et, par suite, à donner aux capitaux engagés la plus grande somme de bénéfices possible. Vers la cinquième année commenceront à apparaître les produits du bétail. Ces produits, ajoutés à ceux résultant des plantes à fécule, suffiront pour faire de l'entreprise une exploitation fructueuse et largement rémunératrice pour les capitaux, en dehors de tout autre élément. Entre temps, non seulement l'étude approfondie des plantes oléagineuses sera faite, mais encore leur exploitation sera en cours, ne serait-ce même qu'avec les graines de caoutchouctiers. Vers la douzième année, nous arriverons à la première récolte de caoutchouc qui, s'augmentant chaque année, au fur et à mesure du développement des arbres, permettra d'atteindre le but proposé, c'est-à-dire la possession de 5,000 hectares de caoutchouctiers à peu près d'un seul tenant et d'une facile exploitation, et donnant, avec les cultures secondaires et le bétail, un revenu brut annuel de plus de 10 millions de francs.

Après cet exposé relatif à l'emploi des travailleurs, il y a lieu d'examiner la question de la terre au point de vue de son acquisition et de la localité.

Pour posséder à un moment donné : 1° 5,000 hectares de terres consacrées uniquement aux caoutchouctiers ; 2° 1,500 hectares, environ, affectés aux plantes à fécule et aux graines oléagineuses ; 3° la plus grande quantité possible de prairies artificielles et naturelles destinées à l'entretien de 10,000 têtes de bétail au moins, en tenant compte des surfaces occupées par les constructions, les chemins de fer, les routes, les canaux, les fossés, etc., en faisant la part des terres inutilisables comme les crêtes des morpes, les rampes trop fortes ou stériles, les cours d'eaux, etc. Il nous semble nécessaire de tabler sur 25,000 hectares de terre d'un seul tenant.

Dans notre Guyane l'étendue permet la conception de concessions, illimitées pour ainsi dire, un pareil chiffre n'a rien

d'anormal ni d'extraordinaire, il est au contraire en rapport avec l'immensité des terres inoccupées et la grandeur du but que nous poursuivons.

Dans quelles conditions sera acquis le sol nécessaire à l'exploitation ? La plupart des terres étant ici domaniales, surtout lorsqu'on s'écarte du rivage de la mer et que l'on s'élève dans l'intérieur du pays, c'est à la colonie que nous devons fort probablement nous adresser pour l'acquisition. Cette acquisition aura lieu dans les conditions déterminées par l'arrêté local du 5 décembre 1884 qui régit la matière.

En ce qui concerne la localité dans laquelle sera créé l'établissement, il y aura évidemment intérêt à ce qu'elle soit rapprochée autant que possible de Cayenne, et placée dans les conditions les plus favorables de salubrité. La portion de la colonie dite *Sous-le-Vent*, étant la partie reconnue la plus saine, se recommande tout particulièrement ; le territoire de Kourou réunit toutes les conditions ci-dessus.

Des développements ci-dessus, relatifs à la grandeur de l'entreprise, à l'introduction nécessaire d'un grand nombre de travailleurs, à l'acquisition, s'imposant, d'une vaste propriété, et à sa mise en exploitation par la culture et l'élevage du bétail, il résulte clairement que de grands capitaux sont indispensables. Ces capitaux, nous n'aurons chance de les obtenir du monde financier de la Métropole que si nous présentons des études complètes et des données satisfaisantes. C'est ce but que nous avons essayé d'atteindre, en présentant, appuyée de documents concluants, l'étude qui précède, en la soumettant à un groupe d'hommes pris parmi les plus autorisés par leurs connaissances locales, leur attachement au pays, leur situation et leurs intérêts. C'est à ce groupe que nous proposons de constituer un syndicat dont le rôle consistera à prendre connaissance de notre projet et à l'examiner scrupuleusement ; et si, après cet examen, le projet lui semble pratique, à former, au moyen d'une modeste cotisation de 25 francs, un fonds spécial pour faire face aux frais de publicité ; enfin à adresser un pressant appel à toutes les personnes de bonne volonté résidant à la Guyane ou faisant des affaires avec notre colonie. De cet appel sortira la société d'initiative, à siège social à Cayenne, dont le nom seul indique le rôle. Fournir à l'affaire les moyens de réussite par la constitution d'un capital à appliquer à l'étude approfondie de la localité sur laquelle notre choix s'est arrêté, à la levée des

plans des lieux, aux dépenses de toutes sortes, notamment de voyage et d'entretien dans la Métropole, dans le but de présenter le projet aux financiers et de le faire aboutir au capital jugé nécessaire par nous et reconnu tel par le syndicat sur la présentation de notre étude, tel devra être le rôle parfaitement défini de la société d'initiative. Cette société, par la constitution d'un capital, prouvera aux financiers de la Métropole que le public guyanais approuve notre projet et s'y intéresse, ne pouvant lui-même constituer le capital important qu'exige l'affaire.

L'étude de la localité, la levée d'un plan, la présentation de l'affaire et les démarches pour la réussite ne peuvent se concevoir sans une dépense première relativement forte. Pour couvrir cette dépense, nous proposons la constitution de 250 parts de 100 francs chacune, donnant un capital de 25,000 fr., à souscrire, tant par les habitants de la Guyane, que par les négociants métropolitains en relation d'affaires avec la colonie. Nous croyons être bien modestes en estimant à ce chiffre de 25,000 francs les dépenses que nécessitera l'affaire jusqu'à son parfait achèvement, et nous ajouterons que la plus stricte économie et un véritable désintéressement seront nécessaires pour que cette somme suffise. Si un groupe de quelques personnes, les plus en vue à la Guyane, consentait à souscrire l'intégralité de ce capital, sauf à elles, dans la sphère de leurs influences, à répartir entre divers les parts dont chacune aurait pris charge, nous croyons que l'affaire se présenterait dans de meilleures conditions.

Nous n'hésitons pas ici à appeler toute l'attention sur cette souscription, soit qu'elle ait lieu au moyen de petites parts, soit qu'elle s'opère sur l'initiative de quelques personnes. Ce sera un déboursé qui pourra donner des résultats fort lucratifs, si l'affaire aboutit ; mais au cas où celle-ci échouerait, la perte du capital exposé pourra être partielle ou même totale. Nous avons la conviction d'une réussite certaine et complète, mais nous avons pour stricte obligation de dire la vérité et toute la vérité.

Nous concluons :

Terre française depuis près de trois siècles, la Guyane n'est cependant encore aujourd'hui qu'une région à peine connue au point de vue géographique, sans limites déterminées au sud, à l'est et à l'ouest ; un pays inhabité, sans agriculture ni industrie. Elle n'est pas seulement stationnaire, alors que les terres

de l'Amazonie et de la République argentine. Les pays de l'Extrême-Orient et les mondes africains sont entrés résolument dans le mouvement général du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ; elle a fait, au contraire, un immense pas en arrière, les propriétés qui s'élevaient le long de ses côtes et de ses rivières ayant une à une disparu. Est-ce à dire pour cela que la Guyane soit condamnée à rester misérable et délaissée, et que rien n'y puisse être, désormais, tenté et établi ? Sa stagnation et sa rétrogradation même sont-elles dues à l'infertilité de son sol et au manque de ressources ? L'exposition que nous avons faite plus haut de ses ressources, tant naturelles qu'importées, et le souvenir de la prospérité passagère que notre colonie a eue à une certaine époque, donnent un éclatant démenti à une assertion de ce genre. C'est dans le manque de population qu'il faut rechercher la principale cause de sa décadence ; c'est à elle qu'il faut attribuer la ruine successive des créations faites par nos devanciers. Ce ne sera donc que par l'introduction de travailleurs, par une introduction méthodique et rationnelle, concertée en vue du présent et de l'avenir, qu'il sera possible d'obtenir du travail et des produits. C'est vivre de la vie contemplative et fataliste que de se tourner sans cesse vers l'Administration et de lui demander les forces nécessaires aux travaux agricoles et industriels. *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, a dit le fabuliste ; c'est, en effet, à l'initiative privée à porter ses efforts vers le peuplement, et ce but ne sera atteint qu'à l'aide de capitaux. Ces capitaux, vu leur importance, ne peuvent être réalisés dans la colonie et doivent être recherchés à l'extérieur. Mais, pour les attirer, il faut la conception et la présentation d'un plan d'exploitation agricole et industrielle, approuvé et appuyé par ceux-là mêmes à qui leur qualité d'habitants de la Guyane donne une réelle autorité. Cette condition, néanmoins, ne saurait suffire : il importe, nous le répétons, que, par un sacrifice pécuniaire relativement élevé, tous ceux qui croient à l'avenir de la Guyane démontrent leur confiance dans l'affaire. La constitution du capital de 25,000 francs par les gens du pays répondra de cette confiance.

HENRY RICHARD.

L. MELKIOR.

L. DE HELL.

31 Mars 1891

Numéro

) Titre

Auteur

Numéro

A restituer le jour même

Cayenne le

L'intéressé

Le Chargé de la
Bibliothèque

Le Directeur
du Service.

Restitué :

L'intéressé

Le Chargé de la
Bibliothèque

Le Directeur
du Service.

150
AG

150
AG